



REPUBLICQUE FRANCAIS
DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES
MAIRIE DE THEZA

Envoyé en préfecture le 11/12/2025

Reçu en préfecture le 11/12/2025

Publié le

ID : 066-216602086-20251210-772025-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°77/2025
Objet : EMPRUNT BANCAIRE AFL

Membres : 18

Présents : 17
Procuration : 1
Voix
délibérative : 18

Date de la
convocation :
05.12.2025

Date d'affichage :
12.12.2025

L'an deux mille vingt-cinq, le Mercredi 10 Décembre à 20h30, le Conseil Municipal de la Ville de Theza régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du Conseil de la commune en séance publique, sous la présidence de Jean-Jacques THIBAUT, Maire.

Présents : Jean-Jacques THIBAUT ; Marc GIMBERNAT ; Lydie MAJORAL ; Suzanne SICARD ; Laurent TOIX ; François MOUTTE ; Thierry SOLDA ; Robert DIAZ ; Patricia BAILLEUL ; Magali ROUGE ; Nicolas MOREL ; André PRADIER ; Laurent DESAINRIQUER ; Sophie SALA ; Marie-Odile BEAUVOIS ; Michèle VALDENNAIRE ; Philippe GARCIA

Absents ayant donné procuration : Cécile GRIVOIS-DONAT (donne procuration à Laurent TOIX) ;

Secrétaire de séance : André PRADIER

Le Maire expose à l'Assemblée,

Monsieur le Maire rappelle que pour procéder aux investissements, il est opportun de recourir à un prêt relais d'un montant de 2 500 000 euros.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des différentes offres, après avoir pris connaissance en tous ses termes de l'offre établie par l'Agence France Locale, Société Anonyme à Conseil de Surveillance et Directoire, dont le siège social est situé 112 Rue Garibaldi, 69006 Lyon, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro 799 379 649, et après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité :


- D'Autoriser Monsieur le Maire, Jean-Jacques Thibaut à signer le contrat de prêt avec l'Agence France Locale selon les caractéristiques suivantes :

Article 1 : Principales caractéristiques du prêt relais

- Montant du contrat de prêt : 2 500 000 EUR (Deux millions cinq cent mille Euros)
- Durée Totale : 2 ans
- Mode d'amortissement : In fine avec paiement trimestriel des intérêts
- Taux Fixe : **2,96%**
- Base de calcul des intérêts : Exact/360
- Commission d'engagement : Néant
- Frais de dossier : Néant
- Indemnité remboursement anticipé : Néant

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

Monsieur le Maire, Jean-Jacques Thibaut, est autorisé à signer le contrat de prêt et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, à toutes formalités, à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération et reçoit tous pouvoirs à cet effet.


Le Maire
Jean-Jacques THIBAUT

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Pour copie certifiée conforme à l'original
A Theza le